



THX Pharma annonce la publication de sa lettre aux actionnaires

Lyon, France – 25 mars 2026, 18h30 CET – THX Pharma (Theranexus), société biopharmaceutique innovante dans le traitement des maladies neurologiques rares, annonce ce jour la publication de sa lettre aux actionnaires.

Pour télécharger la newsletter, cliquez [ici](#)

Cette lettre est également consultable sur le site internet de Theranexus ([lien](#)), dans l'onglet Actionnaires/rubriques Documents financiers.

Theranexus invite ses actionnaires à s'inscrire ([lien](#)) pour recevoir l'ensemble des communications de la Société

A propos de THX Pharma

THX Pharma (Theranexus) est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de traitements innovants pour les maladies neurologiques rares. La société développe notamment TX01, une nouvelle formulation destinée au traitement des maladies de Gaucher et de Niemann-Pick de type C, ainsi que Batten-1, un candidat médicament ciblant la forme juvénile de la maladie de Batten. TX01 fait l'objet de plusieurs accords de licence avec des partenaires pharmaceutiques internationaux tels que Exeltis et Biocodex pour son développement et sa commercialisation dans différentes régions du monde. Batten-1 fait l'objet d'un accord de licence mondiale avec Biocodex pour son développement et son exploitation commerciale. THX Pharma dispose également d'une plateforme innovante d'oligonucléotides antisens, coconstruite avec des laboratoires de premier plan, dédiée au développement de nouvelles approches thérapeutiques dans les maladies neurologiques rares.

THX Pharma est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0013286259 – ALTHX)

Pour plus d'informations :

<http://www.theranexus.com>

Suivez-nous sur LinkedIn



Contacts :

THX PHARMA

Christine PLACET

Directeur Administratif et Financier

contact@thxpharma.com



FP2COM

Florence PORTEJOIE

Relations médias

+ 33 (0)6 07 76 82 83

fportejoie@fp2com.fr

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives relatives à THX Pharma (Theranexus) et à ses activités, notamment ses perspectives et ses développements produits. Theranexus estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables. Toutefois, elles ne constituent pas une garantie de performance future, car elles concernent des événements futurs dépendant de circonstances incertaines et de divers risques et aléas, y compris ceux décrits dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 29 avril 2025 sous le numéro D.250350, disponible sur le site internet de la société (www.theranexus.com), ainsi que sur les évolutions de la conjoncture économique.